

CHARTRE ETHIQUE DE LA MAISON DU PARC

Nos pratiques professionnelles s'inscrivent dans le cadre de l'application de la Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante. Les professionnels s'engagent à donner une réponse adaptée, humaine et de qualité à toutes les formes de dépendance par :

- une attitude toujours respectueuse et rassurante
- le respect de la dignité de la personne (élaboration d'un projet de vie)
- La discrétion et le respect de la confidentialité de toutes les informations le concernant
- La mise en HUMANITUDE : La philosophie HUMANITUDE, développée grâce à une formation du personnel soignant sur site, s'articule autour du respect de la personne âgée, de la satisfaction des habitudes de vie, des besoins et des désirs de chacun.

